

**Zeitschrift:** Domaine public

**Band:** - (2014)

**Heft:** 2034

**Artikel:** Vote du 9 février et bilatérales : non, l'analyse Vox ne montre pas qu'une majorité est prête à la rupture avec l'UE

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012712>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vote du 9 février et bilatérales

Non, l'analyse Vox ne montre pas qu'une majorité est prête à la rupture avec l'UE

Jean-Daniel Delley - 11 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25625>

Selon [l'analyse Vox](#), une forte majorité des personnes favorables à l'initiative «*contre l'immigration de masse*» ne croit pas que la décision du 9 février dernier conduira à la résiliation des accords bilatéraux et à l'isolement de la Suisse. Mais simultanément, les mêmes se disent prêts à prendre le risque d'une résiliation pour que le pays puisse gérer l'immigration de manière autonome.

Les auteurs de l'analyse en concluent que les partisans de l'initiative ont pris leur décision en toute connaissance de cause.

Une interprétation différente est pourtant possible. Le sondage a été réalisé au cours des deux semaines suivant la

votation. Les sondés ont donc eu connaissance non seulement du résultat, mais encore des réactions et commentaires. Prétendre assumer le risque d'une résiliation des bilatérales ne signifie pas obligatoirement que ce risque a été pris en considération au moment du vote. Cette affirmation peut constituer une sorte de rationalisation après coup d'une décision prise dans l'ignorance de tous les paramètres en jeu. Qui est prêt à admettre qu'il a voté dans ces conditions d'ignorance?

L'évolution des positions de l'UDC au cours de la campagne pourrait étayer cette interprétation. Dans un premier temps, les promoteurs de l'initiative ont soutenu que

l'introduction des contingents ne remettrait pas en question les bilatérales. Il suffirait de renégocier l'accord de libre circulation (ALCP). Puis ils ont prétendu que la résiliation de l'ALCP n'impliquerait pas celle des autres accords. Et après les premières réactions de l'Union européenne – non pas des mesures de rétorsion comme on se plaît à les nommer pour se poser en victime et occulter notre culpabilité, mais l'application des accords –, voilà que la résiliation des accords bilatéraux ne poserait aucun problème à la Suisse, *dixit* [Christoph Blocher](#).

Dans ces conditions, on ne peut prétendre que la votation du 9 février dernier a porté sur la nature de nos relations avec l'Europe.

## Entre transparence et secret

Les rapports du Contrôle fédéral des finances doivent continuer d'être publics

Jean-Pierre Ghelfi - 12 avril 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25629>

Deux organismes fédéraux disposent de très larges compétences en matière financière. L'un est politique, la [Délégation des finances](#) du Parlement; l'autre est administratif, le [Contrôle fédéral des finances](#), organe

suprême de surveillance financière de la Confédération.

Ce dernier est indépendant, n'est assujéti qu'à la Constitution et à la loi, et publie les résultats des contrôles auxquels il procède. C'est généralement par son

intermédiaire que le public est informé de dysfonctionnements constatés dans l'administration fédérale – par exemple que l'Office fédéral des migrations n'a pas procédé, en 2012 et 2013, à des offres publiques d'achat pour plus de 100